



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-04-2026 /

Dossier complet le : 22-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017223/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'irrigation agricole nécessitant la création d'un forage et mise en place de son réseau d'irrigation en vue de l'implantation d'un pivot par la suite sur la commune de Clermont-Ferrand.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

USSON

Prénom(s)

Marie

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet d'irrigation visant à alimenter des parcelles agricoles d'une surface totale de 14 ha. Il consiste en la réalisation d'un forage d'eau destiné à l'irrigation agricole sur la commune de CLERMONT-FERRAND, au droit de l'aquifère sablo argileux de type Limagne et des calcaires lacustres du bassin de l'Allier. Dans un premier temps, 1 sondage de reconnaissance en petit diamètre (100 mm) sera réalisé jusqu'à environ 90 mètres de profondeur. Si la présence d'eau est mise en évidence, le sondage fera l'objet d'une nouvelle foration en plus gros diamètre (tubage de 240 mm) et sera équipé en vue de devenir un forage d'exploitation. Des pompages d'essais seront ensuite réalisés afin de tester le potentiel d'exploitation des nouveaux ouvrages. La durée du pompage sera de 8 heures pour les essais par paliers non enchainés (20 m³/h, 30 m³/h, 40 m³/h et 50 m³/h) et de 72 heures pour le pompage de longue durée (au débit d'exploitation prévisionnel de 40 m³/h). Les dispositifs de pompage seront alimentés via un groupe électrogène. Le rejet d'eau sera réalisé dans un bassin de decantation créé à proximité pour les besoins du chantier avec infiltration en sortie. Après obtention de l'autorisation d'exploiter les ouvrages, des travaux de pose de réseau

4.2 Objectifs du projet

Le débit objectif envisagé est de 40 m³/h pour le forage. La reconnaissance et les essais de pompage permettront de statuer sur la possibilité d'utiliser la ressource pour l'irrigation d'une surface totale envisagée de 14 ha. Ce débit est donné à titre indicatif et dépendra du résultat des forages de reconnaissance. Le volume total d'exploitation envisagé serait de l'ordre de 3050 m³/ha/an afin d'irriguer une surface totale de : - 14 hectares environ pour le forage sur la commune de CLERMONT-FERRAND, parcelle n°0015 de la section BN, n°0027 et n°0122 de la section BO. Cette irrigation se ferait sur la période estivale pour des cultures en rotations de : maïs semence, oignons et pommes de terre. Ainsi, le volume annuel prélevé serait de 3050 m³/ha/an pour un débit d'exploitation souhaité de 40 m³/h, soit un volume total de 42 000 m³ maximum par an. Aucune irrigation n'est possible sur ses parcelles à ce jour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les forages seront réalisés conformément à la norme NF X 10-999 (avril 2007), afin d'assurer la protection de l'aquifère contre toute pollution de surface. La technique retenue pour les forages de reconnaissance est la méthode du Marteau Fond de Trou, utilisant uniquement de l'air comprimé comme fluide de forage. La cote d'arrêt sera définie en concertation avec le maître d'ouvrage, selon la nature des formations traversées (perméabilité, résistance, etc.) et les arrivées d'eau observées. Les matériaux extraits seront collectés pour établir une coupe géologique des ouvrages. Le chantier mobilisera une foreuse, un fourgon, un compresseur, les tubages, un massif filtrant, etc. L'emprise sera inférieure à 250 m². Aucune plateforme ni chemin d'accès ne sont envisagés. Le périmètre du chantier sera sécurisé par des barrières en bois, de la rubalise et une signalétique de sécurité appropriée. En cas de reconnaissance positive (présence d'eau), une surfuration sera effectuée pour transformer le sondage de reconnaissance en forage d'exploitation. Les déblais (cuttings) seront régales à la surface de la parcelle agricole. Les eaux de rejet transiteront par un bassin de decantation puis s'infiltreront sur la parcelle. Deux types d'essais de pompage seront réalisés sur chaque ouvrage : - Un essai par paliers non enchainés de 4 niveaux (2 h chacun) à 20, 30, 40 et 50 m³/h, - Un essai longue durée de 72 h à un débit constant de 40 m³/h. Concernant l'irrigation : si le débit de production du forage est en adéquation avec les besoins d'exploitation, les ouvrages seront connectés au réseau d'irrigation à créer. Sur la commune de CLERMONT-FERRAND, des travaux d'enfouissement sous 70 cm de profondeur de canalisation PVC, de diamètre 110 mm

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans le cas où la reconnaissance est positive, le forage fera l'objet d'aménagements (reprise de la foration en plus gros diamètre) et d'équipements (tubage adéquat, avant-puits et cimentation) pour les essais de pompage. Pour assurer la protection de la ressource profonde et la non-communication avec les eaux superficielles, le forage sera étancheifié par cimentation de -0 à -5 m sur bouchon d'argile gonflante. L'ouvrage sera équipé d'une margelle en béton de 3 m². La tête du forage sera fermée par un capot étanche à bride dépassant de 50 cm. Le forage fera l'objet d'un aménagement futur comprenant la création d'un petit bati d'environ 10 m² destiné à abriter l'armoire électrique, les dispositifs de commande et le matériel nécessaire au bon fonctionnement du pompage ainsi qu'un groupe électrogène dans un premier temps. L'ouvrage est destiné à être pérenne, toutefois en cas d'abandon, il serait comblé selon les règles de l'art : - gravier siliceux lave dans la partie saturée, - bouchon de bentonite de 1,50 m, - ciment jusqu'à -70 cm/TN, - puis remblai en terre végétale jusqu'au terrain naturel. Si l'exploitation de cet ouvrage est autorisée, l'irrigation se fera durant la période estivale au débit d'exploitation prévisionnel de 40 m³/h, pour des cultures en rotation : maïs semence, pomme de terre, oignon. Le volume annuel maximal est estimé à environ 42 000 m³/an.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas pour les forages d'eau de plus de 50 m et Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du chantier temporaire Emprise finale apres fin de travaux (local au-dessus du forage) Surfaces irriguees Volumes d'eau annuels pompes Longueur et diametre des travaux d'irrigation previsionnels pour un tubage de diametre 110 mm	(<250, m²) (10, m²) (14, ha) (42 000, m³/an) (342, metres lineaires)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-Ferrand. Cette zone est un secteur agricole. La zone de projet s'inscrit dans le zonage du PPRNPi de l'agglomeration clermontoise

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRNPi de l'agglomération clermontoise. La zone de projet est classée en zone A (zone en aléa résiduel d'inondation).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve le 08/07/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet de forage concerne les sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre (FRGG051)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les essais de pompage sont temporaires et représenteront un volume d'eau de l'ordre de 3200 m ³ . L'eau sera reinfiltre dans la nappe au travers de la parcelle ou de fosse. Les prelevements futurs pourraient engendrer des rabattements locaux de la nappe, mais aucun autre prelevement declare n'est present a proximite du projet. Les prelevements finaux prevoient 40 m ³ /h en periode active soit environ 42 000 m ³ /an
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux extraits lors de la foration (cuttings) seront regales a la surface de la parcelle agricole.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun captage AEP n'est recense dans un rayon d'1 km. Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection rapprochee. Le projet n'aurait pas d'incidence negative sur la ressource en eau. Il n'existe aucun autre prelevement dans les 1 km autour du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux sont localises sur une parcelle agricole. Le rejet des eaux d'exhaure, en phase travaux, se fera dans un bassin de decantation / infiltration.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise temporaire du chantier de foration est inferieure a 250 m². Les terrains seront remis en etat a la fin des travaux a l'exception de l'emprise perenne de 10 m² du local present au-dessus du forage, dans le cas ou la reconnaissance est positive.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	a. Industriel de type SEVESO : Aucun dans un rayon de 1 km. b. Industriel de type BASIAS : 7 sites dans un rayon de 1 km. c. Industriel de type BASOL : 1 site dans un rayon de 1 km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- De seisme et mouvements de terrain, zone de sismicite : 3 (moderee). - De retrait-gonflements des sols argileux : exposition importante, alea modere - De remontees de nappe : zones potentiellement sujettes aux inondations de cave et aux debordement de nappe, fiabilite faible. - Potentiel Radon : faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux risque d'engendrer des bruits en periode diurne mais seulement pendant la duree des travaux estimes a 2 semaines. Pas de nuisance previsible en phase d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux risque d'engendrer des vibrations en periode diurne mais seulement pendant la duree des travaux estimes a 2 semaines par forage. Aucune en phase d'exploitation
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Air filtre a la sortie du compresseur pour eviter les risques de contamination bacteriologique ou par des hydrocarbures
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'environ 3200 m3 repartie sur minimum 4 jours. Aucun rejet en phase d'exploitation.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Un bassin de decantation sera specialement concu sur la parcelle agricole du projet pour un rejet par infiltration dans celle-ci. L'eau sera donc reinfiltre dans les eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	7,5 m3 de cuttings seront extrait du sous-sol dans le cas ou la reconnaissance est positive et que les forages d'essai sont realises. Les cuttings de forage seront etales a la surface de la parcelle agricole.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Seulement sur les 10 m² de local apres fin des travaux donc impact limite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de création de forage n'aura pas d'incidence quantitative sur les eaux superficielles ni sur les eaux souterraines durant la foration. Les risques de contamination des eaux souterraines par des rejets de polluants sont assez faibles, compte tenu des faibles quantités de polluants qui peuvent être accidentellement déversées (faible nombre d'engins) et de la durée des travaux (2 semaines). Ainsi le projet de pompage n'aura aucune incidence qualitative sur les eaux souterraines. L'exploitation de ce forage pour l'irrigation aura un impact négligeable sur l'environnement du fait de l'absence d'autres points de prélèvements dans les alentours du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le respect des règles de sécurité et des précautions à prendre au moment des travaux de foration, la réalisation de l'ouvrage n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux. Les dispositions suivantes seront respectées durant la conduite des travaux : Bache imperméable installée sous la foreuse à titre préventif, sacs de billes absorbantes mis en place en quantité suffisante en cas de fuite d'hydrocarbures, utilisation de graisses et de lubrifiants de type alimentaire et d'huile hydraulique biodégradable, air filtre à la sortie du compresseur pour éviter les risques de contamination bactériologique ou par des hydrocarbures, réalimentation en carburant des engins réalisée sur une aire étanche, l'approvisionnement en carburant sera limité à la quantité strictement nécessaire, équipements des engins de cuves de rétention des hydrocarbures, le stock de fuel (1 000 l au maximum) nécessaire à la réalisation de l'opération sera disposé sur des bacs de rétention étanches pour éviter toute fuite accidentelle d'hydrocarbures, seuls les engins servant à la foration et devant rester sur le site seront autorisés à stationner sur le site avec bache d'isolation, aveuglement successif de chaque formation aquifère non exploitée par tubage et cimentation. L'opération de pompage n'engendre qu'une incidence modérée sur les ressources souterraines et superficielles. Des mesures de surveillance seront réalisées : suivi piézométrique régulier et suivi de la qualité des eaux pompées (pH, conductivité, température, turbidité). Aucune analyse de potabilité ne sera effectuée. L'exploitation future, en lien avec le type de cultures en rotation contribue à un impact faible sur la ressource.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La première phase du projet, définie comme reconnaissance, consiste en un forage de petit diamètre sur une parcelle agricole, sans impact significatif sur l'environnement proche. Une fois cette étape satisfaisante (arrivée d'eaux observées), la suite des travaux sera envisagée avec toutes les précautions et mesures de suivi nécessaires pour garantir l'absence d'impact sur le milieu naturel. Les zones de projet se situant en contexte agricole peu urbanisé, les travaux n'engendreront pas de nuisances significatives, leur durée étant courte (2 semaines). Un réseau d'irrigation est projeté sur les parcelles proches du forage. L'exploitation future, en lien avec les cultures en rotation, prévoit un prélèvement de 42 000 m³/an, ce qui contribue à un impact faible sur la ressource.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Morlet

Prénom **Thomas**

Qualité du signataire	Représentant de la demandeuse
-----------------------	-------------------------------

À Villefontaine

Fait le 22-04-2026

Signature du (des) demandeur(s)